

**Délibération n° CS2022\_09\_01**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL DU SIAJOR**  
**(Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes)**

***L'an deux mille vingt-deux***

***le mercredi 21 septembre*** à 20 heures,

**Le Comité Syndical du SIAJOR (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes), légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.**

**Membres présents** : Mme Liliane GRASLAND, Mme Pascale LE MASSON, Mme Sylvie GARDANS, M. Alain PITON, Mme Christine YVET, Mme Valérie LEOEUF, Mme Christelle ROSE-AUBREE, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Martine QUELLEUC.

**Membres excusés/pouvoir** :

Mme Stéphanie DUMAND donne pouvoir à Liliane GRASLAND. Mme Valérie BERREE donne pouvoir à Alain PITON. Mme Agnès BREGENT donne pouvoir à Sylvie GARDANS. Mme Isabelle MENEZO donne pouvoir à Ludovic COULOMBEL.

**Nombre de membres :**

**Date de convocation : 15/09/2022**

- En exercice : 14
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 4
- Votants : 13

---

**Objet : FINANCES – Versement d'une subvention d'investissement budget SIAJOR vers budget EHPAD**

Le Plan de financement de la section d'investissement correspondant aux travaux d'accessibilité de la résidence Le Pont aux Moines à Saint-Gilles (20 dernières chambres- Opération s'étalant de 2021-2023) indique un financement par un prêt de la CDC de 250 000 €.

Une subvention de 111 039 € est accordée par le Conseil départemental.

**Délibération n° CS2022\_09\_01**

**Objet : FINANCES – Versement d'une subvention d'investissement budget SIASOR vers budget EHPAD (suite)**

Travaux d'accessibilité Pont aux Moines	TOTAL HT	TOTAL TTC	RECETTES	TOTAL
	Estimation financière			
2020-2023: Réalisation Tiroir 3 ans	541 500	595 650	Emprunt	250 000
<i>lot 1 désamianotage</i>	89 500	98 450		
<i>Lot 2 Travaux</i>	452 000	497 200		
Frais d'honoraire Maître d'Oeuvre	95 510	114 612	Subvention CD (15%)	111 039
Contrôle SPS et CT	28 723	34 468	Prêt du budget SIASOR/ auto financement	304 819
PSE volets roulants	15 455	17 000		
			FCTVA	106 739
<b>TOTAL</b>	<b>681 188</b>	<b>761 730</b>		<b>772 597</b>

Une subvention d'équipement d'investissement de 305 000 € est nécessaire, pour la réalisation de l'année 2022- versée du budget SIASOR vers le budget EHPAD.

Sur le budget SIASOR, la subvention d'équipement versée est comptabilisée au compte 20415 et doit faire l'objet d'un amortissement par opération d'ordre budgétaire (mandat au compte 6811 et titre au 2804).

La durée maximale de l'amortissement des subventions d'équipement versées est de 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations.

La durée d'amortissement de cette subvention est fixée à 20 ans, pour cette opération.

Sur le budget EHPAD, la subvention est comptabilisée au compte - 1312 subvention d'équipement transférable.

La subvention est amortie sur la même durée d'amortissement que le bien concerné par la subvention par reprise de subvention : 20 ans.

La reprise de subvention débute en même temps que l'amortissement du bien.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical acceptent le versement d'une subvention d'investissement du budget SIASOR vers le budget EHPAD, conformément aux éléments présentés ci-dessus.

**Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Pour extrait conforme,

Le Président

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

**2-7 SEP. 2022**



ALAIN PITON